



# L'œil de Lynx

Janvier/Février/Mars 2008 – n° 50



# L'ŒIL de Lynx

"Comme il n'y a pas de marchands d'amis, les hommes n'ont plus d'amis." Cette phrase résonne du plus loin de mon enfance. C'était le Renard qui conversait avec le Petit Prince. Gérard Philippe prêtant sa voix à l'aviateur.

Dans notre monde marchand, tout est bon pour "faire du fric". Peu importent les conséquences humaines et environnementales. Pour celles et ceux qui ont pu regarder le reportage de Marie Monique Robin sur Monsanto, le 11 mars dernier, rien à ajouter... dans la même veine on peut parler aussi d'AREVA.

Vous trouverez dans les pages centrales un exemple « du monde selon AREVA » en France. Au Niger, on retrouve les mêmes méthodes plus que douteuses.

Depuis les années 70, deux filiales d'AREVA ont produit 100 000 tonnes d'uranium. La CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) s'est rendue au Niger à la demande d'une association locale (Aghir in Man).

La réalité sur le terrain est aux antipodes du tableau rassurant dressé par Mme Lauvergeon. La CRIIRAD constate régulièrement des violations des règles de radioprotection et une pollution de l'environnement. Des pressions sont également exercées sur Aghir in man et ses représentants. On voudrait nous faire croire que le nucléaire est propre et renouvelable !!! Mensonge.

Nous devons ouvrir les yeux et ne plus nous contenter des affirmations rassurantes des industriels. La CRIIRAD a besoin du soutien du plus grand nombre pour augmenter son efficacité et maintenir son indépendance....« le dormeur doit se réveiller »...

*Dominique BIICHLÉ,  
Présidente de JNE*

*Bulletin de liaison*

Conception et réalisation : Jura Nature Environnement - 50 rue Georges Trouillot - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél & Fax : 03 84 47 24 11 – Courriel : [contact@jne.asso.fr](mailto:contact@jne.asso.fr) - site : <http://www.jne.asso.fr>













N°ISSN 1955-1576 - Imprimé sur papier recyclé par le CAT de Lons le Saunier

Avec la participation financière du Conseil Général du Jura et de la DIREN de Franche Comté



## JNE se concerte....

### Sommaire

-  Edito p.1
-  JNE se concerte p.2 et 3
-  Minute juridique p.3
-  Info p.4
-  A vous la parole p.4
-  Le coin des initiatives p.5
-  Asso du Jura p.5
-  Actu Jura p.6
-  Actu Région p.6
-  Recyclage de matériaux
-  radioactifs p.7
-  Actu nationale p.8



**Parmi les sujets abordés en Conseil d'Administration le 16/01 et le 13/02 derniers.**

#### *Vie de la fédération*

**Plateforme de compostage de Lemuy** : une autorisation de compostage s'accorde pour des déchets provenant de tri sélectif. Dans le cas de Lemuy, il s'agit de « fines » qui, pour JNE, n'ont pas la qualité requise. Divers courriers du SYDOM et de son directeur tentent de justifier le choix du compostage des « fines » de l'incinérateur, sans être convaincants. Le recours devant le Tribunal Administratif, déposé par l'association locale, n'a pas abouti. JNE pourrait également déposer un recours ; la décision dépend de l'avis de notre conseil juridique.

**Les murgers de La Marre** : légalement on ne peut rien faire. L'agent de développement de la communauté de communes propose de nous rencontrer. Nous avons accepté. Nous proposerons de sensibiliser les agriculteurs, rappelant le pourquoi de ces constructions.

**Parc Antier** : l'alisier de Fontainebleau signalé à côté du parc a été abattu. Il semble que la communication avec la mairie, qui aurait pu demander sa préservation lors de la délivrance du permis de construire, ait mal fonctionné. La Société d'Histoire Naturelle du Jura s'en est ému. A l'avenir, une concertation entre la mairie et les associations de protection pourrait éviter de tels méfaits.

**OGM** : membre de la Plateforme pour des agricultures durables et solidaires dans le Jura, JNE était co-organisateur de la conférence débat au Carcom de Lons le Saunier.

**Subventions** : pour 2008, le Conseil Général nous accorde une subvention de 20 400€ et la mairie de Lons le Saunier 1 400€.

#### **Communication « grand public »**

**Percée du vin jaune** : JNE était présente sur un stand avec Environnement Sud Revermont et Interbio. Beaucoup de visiteurs. Des contacts ont eu lieu. Les publications sont bien parties.

**Festivals et foires à venir** : le Festival de la Nature est prévu pendant le week-end du 15 août à Bletterans, la foire Terra à Juraparc les 12 et 13 avril. Jacques Lançon y présentera une conférence sur l'obscurcissement du ciel.

**Film Al Gore** : une association au nord de Dole souhaite projeter de présenter ce film en public. La DIREN conditionne son aide financière au

passage du film dans 3 ou 4 associations affiliées à JNE. La recherche est en cours.

**Eco festival de Salins les Bains** : Attac Salins les Bains organise cet événement les 5 et 6 avril : protection des eaux, réduction des déchets, compostage y seront abordés.

#### **Relations avec les adhérents et partenaires**

**Les nuisances** : un problème d'odeurs provenant d'une entreprise d'enrobés; des odeurs provenant d'un compostage - le CA s'inquiète de la mauvaise réputation du compostage qui, lorsqu'il est mal réalisé, entraîne des problèmes de mauvaises odeurs et un rejet des populations avoisinantes; toujours le faisceau lumineux d'Arbois ; suite de « poussière » à Gevingey : l'exploitant a fait des travaux, l'étanchéité n'est pas totale, Dominique Biichlé, Patrice Bau et Jacques Lançon iront revoir le maire pour faire le bilan ; l'aéroport de Tavaux voit sa fréquentation évoluer à la hausse, ce qui inquiète l'association de Choisey.

**Le réseau « Sortir du nucléaire »** organise une marche Londres/Genève, les marcheurs seront dans le Jura du 9 au 16 juillet, ils cherchent des hébergements sur le trajet : Saint Aubin, Biefmorin, Poligny, Montrond, Pont de la Chaux, Morez, la Cure.

**Covoiturage sur le Sud Revermont** : un projet porté par l'Association de Défense de l'Environnement de Saint Amour.

**Les Amis des moulins** : une association de Ladoye sur Seille inventorie les moulins du Jura et demande du soutien.

**L'association de Choisey** demande qu'une réunion se fasse en 2008 sur le secteur de Dole

### **Réunions et Commissions :**

- Commission locale information et surveillance Solvay le 20/12 (B.Gibey)
- CODERST le 18/12 (J.Lançon)
- Réunion programme leader SCOT Pays Lédonien le 19/12/07 (Claude Camus, J. Lançon)
- Réunion Natura 2000 Basse Vallée du Doubs le 19/12/07 (M. Borneck)

- Commission de travail Natura 2000 Mancy le 15/01/08 (M.M. Beloeil)
- Contrat de rivière Seille le 16/01/08 (J.Lançon)
- Réunion chambre d'agriculture le 1/02 (DOM.Malécot) - PAC
- 29/01 CODERST (B.Gibey)
- Comité de gestion biotope à grand tétras le 1<sup>er</sup>/02/08 (D. Malécot)
- AG du Syndicat des Agrobiologistes du Jura le 21/02/08 (D. Biichlé)
- Comité de gestion cynégétique Haut-Jura – 5 février (N. Martelet).
- Groupement de vulgarisation agricole du Val de Seille – 26 février, 14h, Bletterans (J. Lan-

çon).

- CODERST le 26/02 (B. Bibey)
- 29/02 Comité Natura 2000 (Dom. Malécot)
- Commission des sites le 04/03/08 (D.Malécot)
- CA de FCNE le 4/03/08 (D. Biichlé)
- Commission départementale Chasse et Faune Sauvage le 7/03/08 (M.M.Beloeil)



## Minute juridique

### **Crédit d'impôt**

*Suppression anticipée du crédit d'impôt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008*

Une instruction précise l'article 63 de la loi des finances rectificatives pour 2007 à propos du crédit d'impôt de 2000 € pour l'acquisition ou la location de véhicules automobiles fonctionnant au moyen d'énergies peu polluantes (GPL, GNV et énergie électrique). Ce montant pouvait être porté à 3000 € lorsque l'acquisition s'accompagnait de la mise au rebut d'un véhicule immatriculé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, acquis depuis au moins 12 mois à la date de sa destruction et encore en circulation à cette même

date.

Ce dispositif devait expirer au 31 décembre 2009, mais la loi de finances rectificative pour 2007 a supprimé ce dispositif à compter de l'imposition de revenus de 2008. Aucune dépense d'acquisition, de location ou de transformation payée ne peut donc faire l'objet du crédit d'impôt après le 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'article 200-5 du code général des impôts est abrogé.

Cette suppression est justifiée par la mise en place du nouveau mécanisme de bonus malus applicable aux véhicules propres (v. bull.364, n°275, p.2808).

§ *L. fin. Rect. 2007, n02007-*

*1824, 25 déc 2007, art. 63-III : JO, 28 déc ; rect. 19 janv.2008*

§ *Instr. N°5 B-6-08, 13 févr. 2008 : BOI n°17, 13 févr.*

### **Agrément des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air de Franche-Comté**

- ARPAM (département du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort) ;
- ASQAB (département du Doubs et du Jura).

*Arr. 1<sup>er</sup> févr. 2008, NOR : DEVP-0802743A : JO, 19 févr., p.3000*

## COMPATIBILITE ELECTRO-MAGNETIQUE

**et seuil maximal légal à 3 V/m pour la téléphonie mobile en tous lieux sauf milieu industriel**

### Normes européennes

#### Transcriptions françaises

**Directive européenne** texte ayant valeur légale Directive 2004/108/CE du 15/12/2004

**Normes européennes essentielles** : EN 61000-6-1, EN 61000-6-3, EN 61000-4-3

**Transcriptions françaises** textes ayant valeur légale

Décret 2006 – 1278 du 18/10/2006

**Normes françaises essentielles** :

NF EN 61000-6-1, NF EN 61000-6-3, NF EN 61000-4-3

#### Définition légale

L'ensemble de ces textes impose que dans tout environnement résidentiel, commercial et d'industrie légère, l'exposition aux ondes radio électriques ne doit pas dépasser la valeur limite de 3 V/m pour éviter tout risque de dysfonctionnement de divers appareils, parmi lesquels plusieurs appareils d'assistance médicale. Ceci est confirmé par René de Sèze, Directeur de recherches à l'INERIS, cosignataire du rapport Zmirou, dans « Le Concours Médical » article p 1652 – tome 124-24/25 des 22 et 29 Juin 2002.

Il en résulte que le Décret 2002-775 du 3 Mai 2002 qui autorise 41V/m pour les antennes à 900 MHz, 58V/m pour les antennes à 1800 MHz et 61 V/m pour les antennes à 2100 MHz est contradictoire tant vis-à-vis de la Directive 2004/108 CE du

15/12/2004 que vis-à-vis du Décret 2006-1278 du 18/10/2006.

Il est donc invalidé en législation française par les textes ci-dessus qui sont prioritaires sur le plan légal.

La pleine validité légale des textes français qui fixent un seuil d'exposition maximal à 3 V/m a été confirmée par le décret 2006-1278 du 18 Octobre 2006, lequel s'applique à la téléphonie

mobile, car il est faux de dire, comme les opérateurs, qu'elle entre dans la catégorie des « Equipements terminaux de Télécommunications ».

Le maximum légal prioritaire en France pour la téléphonie mobile est donc 3 V/m dans les lieux cités ci-dessus.

Souce : Robin des Toits



## A vous la parole ...

*J'ai honte !*

*J'ai honte d'exister dans ce monde superbe,  
Alors que j'ai tout fait pour oser le détruire.  
Pour vivre j'ai croqué tous les fruits de la terre,  
J'ai puisé dans les eaux les produits de la mer.  
Jusqu'au fond des abysses, je les ai recherchés.  
J'ai creusé sous le sol, soulevé chaque pierre  
Pour trouver la matière qui devait me combler.  
J'ai brûlé les forêts, pollué les rivières  
En détruisant ainsi quantité de leurs hôtes.  
J'ai souillé de béton de nombreux paysages.  
J'ai pourri l'atmosphère par d'infâmes fumées.  
Quel monde à mes enfants devrais-je enfin léguer ?  
Ce que j'ai consommé ne laisse que des restes,  
Des déchets dégoûtants impropres à recycler.  
J'ai profité de tout sans souci de partage  
Avec ceux qui n'avaient que leurs yeux pour pleurer.  
J'ai honte de mon corps, j'ai honte de ma graisse,  
Imaginant des larmes sur des joues décharnées  
D'enfants nés sous le signe de l'extrême détresse.  
Ce que j'ai prélevé, je ne pourrai le rendre  
Et ma pauvre carcasse retournée en poussière  
Ne pourra amender l'ampleur de mes dommages.  
Les "regrets éternels" émis des survivants,  
seront ceux de ma vie insouciant de monde  
Et la faim insatiable de ma bouche gourmande.*

**Un Ami de la Rivière d'Ain,  
André Jeanpierre**

## Le coin des initiatives

---

### Ayez le réflexe HOOSEEK

Si vous effectuez régulièrement des recherches sur internet, vous avez désormais la possibilité d'aider en même temps et gratuitement des associations.

Hooseek est ce que l'on appelle un moteur de recherche solidaire.

Il repose sur le principe simple d'1 recherche = 1 don.

Concrètement, vous sélectionnez jusqu'à 4 associations parmi les 500.000 présentes et chaque recherche que vous effectuerez sur hooseek apportera environ 0,2 centimes à vos associations favorites. C'est HooSeek, qui verse l'argent aux associations, mais c'est vous qui les choisissez...

L'argent est généré grâce aux annonces commerciales qui s'affichent lorsque vous faites vos recherches.

Si vous êtes une association déclarée en Préfecture, vous trouverez sans doute votre association dans leur listing et vous pourrez ainsi également proposer à vos adhérents de soutenir votre association par ce biais.

Un autre moteur du même type existe : VEOSEARCH

Alors, à vos claviers !



## Les associations du Jura

---

### ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT AMOUR, REPRISE DES ACTIVITES

Fondée il y a quelques années suite à un problème d'épandage de boues issues d'équarrissage, l'association de protection de l'environnement de St Amour vivait des hauts et des bas dans ses activités.

En septembre 2007, suite à l'AG ordinaire, une équipe reprenait les rênes de l'association et décidait de lui redonner un peu de dynamisme.

Des projets furent initiés. Pour la plupart ils verront tous leur concrétisation d'ici l'été 2008.

Le co-voiturage fut un des premiers chantiers. Mais il fut vite constaté que les Saint Amourains n'étaient pas les seuls sur « le coup ». En fait l'initiative permit, en grande partie, à créer une dynamique autour du covoiturage en Sud-Revermont. Les 2 projets en cours de réalisation sont désormais pilo-

tés par la Communauté de Communes de Beaufort pour l'un (pour une mise en route à très court terme) et par l'AJENA pour l'autre (projet à moyen terme, car demandant plus de moyens, surtout financiers).

Fin 2007, les OGM faisant l'actualité, il paraissait difficile que l'association de St Amour ne mette pas sa pierre à l'édifice. 80 personnes répondaient alors présents et découvriraient par la même occasion le combat du Professeur Velot à l'occasion d'une conférence.

Participations au salon de l'OPAH à St Amour, à la manifestation de la Tienne contre un incinérateur, action contre le brûlage sauvage des déchets, réunion du contrat de rivière Seille, interventions auprès des candidats aux municipales et aux cantonales rythmaient ensuite le quotidien des membres de l'association.

Fin mars aura vu la tenue d'une conférence autour d'un maraîcher bio afin d'initier les amateurs de jardin aux techniques bio.

Le début avril aura lui permit

l'organisation de la 1<sup>ère</sup> Bourse aux Vélos du Pays de St Amour. L'idée maîtresse de cette journée étant de faire sortir les vélos des garages et de les mettre dans les rues (si possible à la place des voitures !!!).

Ne restera plus alors, pour couronner le tout, qu'à étoffer l'équipe des bénévoles désireux de s'associer plus encore dans l'association et ses actions. Ce sera dur mais pas irréalisable.

#### Contacts

Président :

Philippe Beauve Recordon

Secrétaire : Andrée Vialet

Trésorier : Alain Charvet

#### Coordonnées

Ass. de Protection de l'Environnement de St Amour  
31 rue de Bresse  
39160 St Amour

Tél : 03.84.48.86.63

Courriel :

stamourprotect@orange.fr

### Restauration collective et développement Durable à Lons le Saunier

Du 28 au 30 mai se tiendra à Juraparc le 22ème forum de la restauration collective ayant pour thème le développement durable avec plusieurs déclinaisons, notamment :

- Mieux acheter pour mieux servir pour une santé durable !
- Nutrition santé et développement durable
- Ingénierie et développement durable
- Nutrition et santé publique

Au cours de ces 3 jours : débats dans des lieux d'échanges et de convivialité (le chalet jurassien et la ferme bressanne), conférences, visite d'une mini ferme pédagogique pour les écoles et les parents d'élèves.

JNE participera à la coordination de cette manifestation dans le cadre de la ferme pédagogique.

### Étalement urbain et terres agricoles

La Préfecture du Jura sollicite Jura Nature Environnement pour participer à un groupe de travail sur ce sujet.

Voici le contexte précisé par la préfecture:

*L'évolution de la démographie et des modes de vie s'accompagne d'une extension de l'habitat et d'un développement des infrastructures fortement consommateurs de terres agricoles.*

*Cette situation, qui déstabilise de nombreuses exploitations agricoles, représente une perte irréversible de sols, d'espaces et de paysages de qualité, et une atteinte à l'attractivité des territoires, au détriment de l'intérêt général.*

*Cette problématique identifiée*

*au plan national est également très présente dans notre département notamment dans le domaine de l'étalement urbain. De nombreuses attentes s'expriment à l'égard de l'utilisation des espaces de la part des différents acteurs du monde rural.*

*Dans ce contexte, le Ministre de l'Agriculture souhaite la relance et le renforcement de démarches partenariales dans les territoires en particulier là où la présence des activités agricoles et des agriculteurs peut se trouver affaiblie, voire remise en cause.*

La première réunion aura lieu le 28/04.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions et si vous souhaitez en savoir plus, contactez JNE qui aura plus d'éléments après cette première réunion.

## Actu Région

---

### Les Rendez Vous Nature 2008

#### Cette année, c'est la mobilité !

Le voilà ! le calendrier des rendez-vous Nature est sorti. Nous le tenons à la disposition du public et il est également téléchargeable sur le site internet de JNE et de FCNE.

En 2008, le thème qui a été

retenu est celui de la mobilité, déclinée sous 4 formes identifiables par couleur :

Paysage en évolution, (orange)  
Mobilité des animaux, (turquoise)  
Mode de transport, (bleu)  
Déplacement de la flore (vert).

JNE proposera d'avril à décembre 5 animations sur ces différents thèmes avec pour commencer dès le 13 avril, une conférence à Juraparc animée par Jacques Lançon « trop d'avions dans notre ciel ».



### Synergie riverains, associations, syndicats et CRIIRAD : LA MOBILISATION FAIT ECHEC !

Pour la fabrication des biens de consommation et des produits de construction, il est interdit d'utiliser des matériaux ou des déchets provenant d'une activités nucléaire lorsque ceux-ci sont contaminés ou susceptibles de l'être. L'interdiction date de 2002. Elle est écrite en toutes lettres à l'article R.1333-3 du code de la santé publique.

Cette interdiction est donc en vigueur depuis 2 ans lorsqu'en 2004, le maire de Feurs et l'association ADSE sollicitent notre association. Nous découvrons trop vite le fond du problème : la fonderie Feursmétal est spécialisée dans la fonte de l'acier et la réalisation de pièces moulées. Sa situation économique n'étant pas très brillante, elle a été approchée par la SOCATRI – Société Auxiliaire du Tricastin – qui lui propose de l'approvisionner en matière première bon marché. Et pour cause : il s'agit de ferrailles légèrement contaminées issues d'installations nucléaires (notamment des conteneurs ayant servi au transport de l'uranium, y compris de l'uranium enrichi). Les lots radioactifs seraient dilués avec des lots non contaminés afin de garantir de faibles niveaux de contamination. L'analyse du dossier révèle de nombreuses anomalies. Deux points nous paraissent particulièrement importants.

1/ Filiale d'Eurodif (groupe AREVA), la SOCATRI est incontestablement une installation nucléaire (INB n°138) qui conduit des activités nucléaires telles que visées par l'article R.1333-3 du code de santé publique. L'envoi de ses déchets radioactifs vers une fonderie conventionnelle (et particulièrement vétuste) constitue une violation manifeste de l'interdiction réglementaire. Une possibilité de dérogation est bien prévue par les textes mais l'arrêté ministériel qui doit déterminer "les éléments à joindre à toute demande de dérogation" n'a pas encore été rédigé ! (et ne l'est toujours pas en ce début d'année 2008). Un détail pour le Conseil supérieur d'hygiène publique de

France et pour la DRIRE qui instruisent la demande comme si de rien n'était !

2/ Bien pire, la Préfecture de la Loire a décidé que la réalisation des essais préalables à la mise en œuvre de cette nouvelle activité ne nécessitait pas le dépôt d'une demande d'autorisation. Les essais ne doivent pas porter sur plus de 550 tonnes, la masse de ferrailles contaminées devant ensuite atteindre 200 t par mois, soit 1 200 t par an. Selon le Préfet, les opérations de découpe, manipulation et fusion de ferrailles radioactives ne sont pas de nature à créer de nouveaux dangers puisque la fonderie était déjà autorisée à détenir des sources radioactives scellées: inutile de passer par une demande d'autorisation en bonne et due forme.

*A droite, au second plan, la fonderie*



*Feursmétal. A gauche, les maisons d'habitation et, au-delà, le groupe scolaire.*

Cette position est extrêmement choquante. En effet, sauf accident, les sources scellées n'entraînent aucun risque de contamination alors que ce risque est certain dès lors que l'on travaille sur des ferrailles contaminées, c'est-à-dire sur des sources non scellées : risque d'inhalation ou d'ingestion involontaire de microparticules radioactives. Ce n'est pas pour rien que la réglementation distingue les 2 types de sources.

Portée par 13 riverains de la fonderie Feursmétal, par l'ADSE (association pour la défense de la santé et de l'environnement) et la CRIIRAD, une requête a donc été présentée au tribunal administratif de Lyon. La demande était simple : l'annulation de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2004 autorisant la société Feursmétal à réaliser des essais de fusion de

ferrailles issues d'installations nucléaires.

La première victoire a été remportée en février 2005 quand les dirigeants de la fonderie Feursmétal ont annoncé l'abandon du projet. Toutefois rien n'était définitif : si l'action en justice des associations faisait long feu, le risque était grand de voir l'exploitant remettre le projet sur le tapis.

**Après 2 ans d'instruction, le Tribunal a finalement prononcé l'annulation pure et simple de l'arrêté du Préfet de la Loire.** (cf. audience publique du 24 mai 2007).

Il a reconnu que "les matières sont susceptibles d'inclure des substances radioactives sous forme non scellée" ; "qu'ainsi que le font valoir les requérants, les sources scellées n'entraînent pas de risque de diffusion de radionucléides dans l'atmosphère mais présentent seulement un risque d'irradiation ; que les sources non scellées présentent, pour leur part, non seulement un risque d'irradiation, mais aussi de possibles contaminations ; qu'il suit de là que la modification apportée au mode d'utilisation de l'installation est de nature à entraîner des dangers ou inconvénients nouveaux". En conséquence, "le préfet (...) devait (...) instruire la demande présentée par la société comme une demande d'autorisation nouvelle". Et de conclure : "les requérants sont fondés à soutenir que le Préfet a entaché son arrêté d'erreur de droit et, pour ce motif, à en demander l'annulation".

**Cette victoire. n'efface pas notre inquiétude** : l'industrie nucléaire n'a pas renoncé à se débarrasser à moindres coûts de ses déchets radioactifs. Le projet pourra réapparaître : à Feurs ou ailleurs, de préférence dans une entreprise en difficulté, de préférence, dans une région à fort taux de chômage, là où les citoyens n'auront pas forcément les moyens d'être regardants.

Corinne Castanier, directrice

CRIIRAD - Trait d'union n° 39  
471 Avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE - FRANCE  
Tél. +33 (0)4 75 41 82 50  
Fax. +33 (0)4 75 81 26 48  
contact@criirad.org

### . Nouvelle OPEDER grands prédateurs

L'arrêté du 12 février 2008 (JO du 17, p. 2943, texte n° 6) fixe les nouvelles modalités de l'OPEDER grands prédateurs (opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation) pour la période 2008-2013. Cette OPEDER vise toujours à prévenir les attaques de loups sur les troupeaux ovins en favorisant le gardiennage renforcé des troupeaux, la présence permanente et accrue de chiens de protection, le regroupement des troupeaux, l'usage de filets et clôtures et l'analyse de la vulnérabilité à la prédation. Le préfet arrête chaque année le territoire d'application de l'OPEDER grands prédateurs en distinguant deux zones : le cercle 2 où le loup pourrait faire son arrivée dans l'année et le cercle 1 où une prédation a été constatée au cours des deux dernières années (trois ans dans le précédent arrêté de septembre 2007). Une commune peut être retirée du cercle 1 si des indices de présence de loup ne sont plus relevés pendant deux années consécutives (quatre ans précédemment). Les autres changements concernent la gestion administrative du CPEDER, le contrat individuel déclinant l'OPEDER grands prédateurs. Ainsi, le CPEDER est ouvert aux agriculteurs de moins de 60 ans (pas de limite d'âge auparavant), aux sociétés d'exploitation agricole et, nouveauté, aux fondations,

associations sans but lucratif et établissements d'enseignement lorsqu'ils mettent directement en valeur une exploitation agricole. Le plafond des aides est fixé dans l'annexe du décret (ces plafonds étaient fixés auparavant par circulaire). Il n'y a pas de changement dans les montants par rapport aux précédents arrêtés et circulaires. Enfin, les délais de transmission des pièces sont modifiés : cette transmission doit intervenir au départ du troupeau vers la pâture et, au plus tard, deux mois après la sortie du territoire de l'OPEDER. Concernant les investissements, les transmissions doivent intervenir dans les deux mois de leur réalisation.

### L'ONU doute de l'efficacité des OGM

Un pré-rapport rédigé par les experts du Groupe d'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles en faveur du développement (IAASTD), créé à l'initiative de la Banque Mondiale et des Nations Unies, indique que la productivité des OGM n'est pas aussi significative que celle annoncée par les fabricants. Selon ces experts, aucune donnée scientifique ne démontre que les OGM ont des rendements supérieurs aux cultures traditionnelles. Ils notent par ailleurs que, dans certaines zones du monde, l'apparition de résistances oblige les agriculteurs à utiliser à nouveau des pesticides, ce qui alourdit leurs coûts de production. Concernant la propriété intellectuelle, que ce soit sur les PGM ou les trans-

gènes, le rapport met en avant le risque de mainmise de quelques entreprises sur les ressources agricoles avec les conséquences que cela peut avoir dans les pays en voie de développement comme sur le freinage de la recherche publique ou la fin de la conservation des semences. Les experts estiment donc que les OGM ne sont pas une solution efficace pour faire face à la faim dans le monde. Il ne s'agit pour l'instant que d'un pré-rapport qui doit encore être discuté en réunion plénière à l'ONU et qui pourrait donc subir des modifications, d'ici sa publication définitive en avril. Mais il s'agit tout de même d'un sacré pavé dans la mare, qui explique en partie au moins le départ de Monsanto et de Syngenta du groupe d'Évaluation.

Pour plus d'informations : <http://www.agassessment.org/>

Actu nature 60/61 - fev/mars 08



**FÊTE DE LA NATURE**  
2008

24-25 mai  
la nature vous invite

1500 sorties nature partout en France

Fête de la Nature programme complet sur [www.fetedelanature.com](http://www.fetedelanature.com) UICN Terre Sauvage